

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 29 JUIN 2022

02 - Objet : APPEL A MANIFESTATION D'INTERET CONCURRENT SUITE OFFRE SPONTANEE DE LA SEM ALBRET POUR LA REALISATION D'UN PARC SOLAIRE EN TOITURE SUR LE SITE DE L'ALSH DE MONPLAISIR A BARBASTE

N° Ordre : DE-072-2022

Rapporteur : Francis Malisani, vice-président à la voirie

Nomenclature : 3 3.2 Patrimoine – location donnée

L'an deux mille vingt-deux, le 29 juin à 19h, le Conseil de la Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Moncrabeau, après convocation du 23 juin 2022, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (36) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : M. Michel DAUNES

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse : Mme Patricia Chenuil et M. Jean-Louis MOLINIE

Callignac : Mme Stéphanie DAVID, suppléante

Espiens : M. Serge LARROCHE

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS

Fieux : -

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjole : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Jacques ECHEVERRIA

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : Mme Isabelle SALIS

Le Fréchou : -

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUE

Mézin : Mme Dominique BOTTEON et MM Jacques LAMBERT et Jean-Michel MANABERA

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgallard-en-Albret : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : M. Alain POLO

Nérac : Mmes Ana-Paula BES, Edith BUSQUET et MM. Serge ARNAUNE, Patrice DUFU, Marc GELLY, Nicolas LACOMBE

Pompiéy : -

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : -

Saint-Vincent-de-Lamontjole : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyrlac : M. Robert LINOSSIER

Sos-Gueyze-Meylan : -

Thouars-sur-Garonne : M. Christophe BESSIERES, suppléant

Vianne : Mme Laurence BENLLOCH

Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

AR Prefecture

047-200068948-20220629-DE_072_2022-DE
Reçu le 05/07/2022
Publié le 05/07/2022

Membres absents ayant donné procuration (11) :

Barbaste : Mme Valérie TONIN à M. Michel DAUNES

Lavardac : M. Ludovic BIASOTTO à Mme Isabelle SALIS, M. Sébastien CRUSSIÈRES à Mme Laurence BENLLOCH

Nérac : Mme Laurence BERTHOUMIEU à M. Patrice DUFAU, Mme Evelyne CASEROTTO à M. Serge ARNAUNE, Mme Mélanie SERRES-SOLANO à M. Marc GELLY, M. Hugues DAVID à Mme Edith BUSQUET, M. Patrick GOLFIER à M. Nicolas LACOMBE, M. Frédéric SANCHEZ à Mme Ana-Paula BES,

Pompey : M. Jean-Pierre SUAREZ à M. Alain LORENZELLI

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON à M. Lionel LABARTHE

Membre absent excusé (2) :

Fieux : M. Joël AREVALILLO

Lavardac : M. Georges BARBARA

Membre absent non excusé (3) :

Le Frechou : M. André APPARITIO

Nérac : Mme Stéphanie GARBAY

Saint Pe Saint Simon : M. Michel SABATHIER

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 36

Absents : 16

- Dont suppléé : 2

- Dont représentés : 11

Votants : 47

- Dont « pour » : 47

- Dont « contre » : 0

- Dont abstention : 0

Vu les statuts d'Albrét Communauté,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'offre spontanée de la SEM ALBRET, réceptionnée le 25 mai 2022 à l'effet de réaliser un parc solaire en toiture sur le site de l'ALSH de Monplaisir à Barbaste (toiture du nouveau préau),

Vu l'arrêté de déport de Monsieur le Président au profit de Monsieur Francis MALISANI, 1^{er} Vice-président d'Albrét Communauté, afin d'instruire et exécuter le dossier d'appel à manifestation d'intérêt pour l'installation, l'exploitation et la maintenance d'un parc photovoltaïque sur la toiture de l'ALSH de Barbaste,

Vu l'appel à manifestation d'intérêt concurrent lancé le 08 juin 2022 avec un délai de remise des offres au 22 juin 2022,

Albrét Communauté a été sollicitée par la SEM Albrét pour la réalisation, l'exploitation et la maintenance d'un parc photovoltaïque sur la toiture du nouveau préau de l'ALSH Monplaisir à Barbaste, en tiers investissement, en vue de l'injection de la production d'électricité sur le réseau public de distribution ;

Suivant les dispositions de l'article L2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques : « Lorsque la délivrance du titre mentionné à l'article L. 2122-1 intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente ».

Une telle exploitation tend à la délivrance d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public de la commune (proposée en offre spontanée à 30 ans), moyennant une redevance d'occupation du domaine public annuelle.

Les conditions de consultation ont notamment été établies comme suit :

« Si aucun intérêt concurrent ne se manifeste avant la date limite de réception mentionnée ci-dessus, Albret Communauté pourra délivrer à l'opérateur ayant manifesté son intérêt spontanément, le titre d'occupation du domaine public afférent à l'exercice de l'activité économique projetée.

En revanche, dans l'hypothèse où un ou plusieurs opérateurs manifesteraient leur intérêt pour occuper le domaine public dans les conditions définies par le présent avis, alors les propositions seront analysées, évaluées et sélectionnées en fonction des critères suivants :

- Capacité à exercer l'activité (expérience, moyens, ...) : 30%
- Adéquation de la proposition : 60%
- Redevance : 10% »

A l'issue du délai limite de remise des offres, aucune offre concurrente n'a été déposée. Dans ces conditions, il est proposé de signer avec la SEM ALBRET une convention d'occupation temporaire du domaine public d'une durée de 30 ans pour la réalisation d'un parc solaire en toiture sur le site de l'ALSH de Monplaisir à BARBASTE.

La redevance est fixée à 1€/m²/an de toiture équipée, la surface à équiper représentant 163m², le montant total est de 163€/an.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Vice-Président
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité,

► De retenir la proposition commerciale de la SEM ALBRET pour la réalisation d'un parc solaire en toiture sur le site de l'ALSH de Monplaisir à BARBASTE,

► D'autoriser Monsieur Francis MALISANI à effectuer l'ensemble des démarches visant à l'application de la présente délibération, et notamment la convention d'occupation temporaire du domaine public avec la SEM ALBRET.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Le Président

Alain LORENZELLI



Publication le 06 JUL. 2022

